

Participation à une réunion d'information syndicale : outils de communication

Lettre à l'IEN

M... l'Inspect... de la circonscription de ...

J'ai l'honneur de vous informer que conformément à l'article 5 du décret 82-447 du 28 mai 1982 sur le droit syndical des fonctionnaires, je participerai à la réunion d'information syndicale organisée par le SNUipp-FSU le

Veillez croire, M... l'Inspect... de la circonscription, en mon profond attachement au service public d'éducation.

Signature

Lettre aux parents

Madame, Monsieur,

Les droits relatifs à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique prévoient une heure mensuelle d'informations syndicales sur le temps du travail. Les enseignants ne sauraient être écartés de ce droit reconnu par ailleurs pour tous et toutes.

Pour perturber le moins possible l'organisation des écoles, cela prend la forme d'un regroupement des heures par trimestre en demi-journée, le mercredi matin.

Votre enfant n'aura donc pas classe le mercredi

Soyez persuadés que nous utiliserons ce temps à analyser au mieux les moyens de construire une école de qualité au service de la réussite de tous les enfants.

Signature